

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 004-640/15/BC

**■ Réforme d'engins, de poids lourds, de véhicules de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
DMT 15/12631/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains engins, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-94/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds, des véhicules légers dont la liste est jointe, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important,

Après avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules, indiqués dans le tableau ci-dessous, de l'inventaire du patrimoine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Matériel de propreté et divers						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
AR0135		W0951025050K51399	L103	ROLBA	ARROSEUSE HYDROSTATIQUE 2000L ROLBA	10/11/2005
AR0139		W0951125050K51404	L103	ROLBA	ARROSEUSE HYDROSTATIQUE 2000L ROLBA	16/12/2005
AR0147		W0951125060K51454	L103	ROLBA	ARROSEUSE HYDROSTATIQUE 2000L ROLBA	31/10/2006
BA0157		WSVS2R2S181701681	225	SCHMIDT	BALAYEUSE SCHMIDT-SWINGO	20/09/2005
BA0185		NA4M370002	EURO IV	MATIS	BALAYEUSE MATIS-COMPACTE MILLENIUM 4m3	07/02/2008
BA0195		NA4M380052	EURO IV	MATIS	BALAYEUSE MATIS-COMPACTE MILLENIUM 4m3	30/01/2009
BA0198		WSVS2R2S181702704	200	SCHMIDT	BALAYEUSE SCHMIDT-SWINGO	28/01/2009

Matériel de collecte						
N° Symb	N° immat	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
CF5061	6161ZK13	VWASBFTL022166576	SBFTLO	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	20/06/2003
CF5099	0791AVQ13	VWASDFTL063832491	SDFTL03525	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	07/07/2006
CF5104	0609AWC13	VWASDFTL063833470	SDFTL03525	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	28/07/2006
CF5108	0324AWM13	VWASDFTL063833747	SDFTL03525	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	18/08/2006
CF5109	0331AWM13	VWASDFTL063833745	SDFTL03525	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	18/08/2006
CF5113	0257AXN13	VWASBFTL063835163	SDFTL03525	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	04/10/2006

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget de la Communauté Urbaine – Sous politique G120 – Nature 7788

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée à la Propreté et
Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER